

STATISTIQUES POSTALES

TAUX POSTAL.

Le 25 décembre 1898, le taux inter-impérial postal de deux centins par demi-once ou fraction de demi-once a été établi.

Ci-suivent les parties de l'Empire Britannique qui ont adopté entre elles le taux ci-haut mentionné :—

Aden.	Lagos.
Ascension.	Iles sous le Vent.
Ile Bahama.	Etat de la Malaisie.
Barbades.	Malte.
Bermudes.	Maurice.
Afrique anglaise centrale.	Natal.
" " orientale.	Terreneuve.
" " Honduras.	Nouvelle-Zélande.
" " Guyane.	Protectorat de la Côte du Niger.
" " Indes.	Compagnie des Territoires du Niger.
" Cie Borneo-Nord. Territoires	Colonie de la Rivière Orange.
(Y compris Colonie de Labuan).	Sarawak.
Canada.	Seychelles.
Cap, Colonie du.	Sierra Leone.
Ceylan.	Etablissements des Détroits.
Chypre.	Sainte-Hélène.
Iles Falkland.	Tobago.
Fiji.	Transvaal.
Gambie.	Trinidad.
Gibraltar.	Ile Turque.
Côte d'Or.	Uganda.
Hong-Kong.	Royaume-Uni.
Jamaïque.	Iles du Vent.
Johore.	Zanzibar.

Le 31 décembre une proclamation de la *Gazette Officielle* annonçait qu'à partir du et après le 1^{er} juin 1899, le taux postal en Canada serait de deux centins l'once. Le et après le 7 mars, 1903, une proclamation dans la *Gazette du Canada* annonçait qu'à partir de, et après cette date les journaux, publications périodiques déposés dans tout bureau de poste du Canada pour transmission au Royaume, passeraient aux mêmes taux postaux, que s'ils étaient mis à la poste du Canada. Une action semblable a été adoptée dans la Grande-Bretagne et en Irlande.

Le nombre réel de milles de chemins de fer utilisés pour le service des malles en 1901-1902 a été de 17,268 et le nombre de milles parcourus sur les chemins de fer s'est élevé à 18,249,389. En outre du nombre de milles de chemins de fer parcourus ci-haut mentionné, il y a le nombre de milles de service par eau qui a été de 1,248,813, et le nombre de milles parcourus par diligences a été de 15,675,117.